



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES À MONSIEUR XAVIER CUVIER SEPTIÈME ADJOINT AU MAIRE	Arrêté 14/04/2026 N° DGS/2026/10

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-18 stipulant que « Le Maire est seul chargé de l'administration mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints à des membres du Conseil Municipal »,

VU la délibération du Conseil Municipal n°29-03-2026/01 en date du 29 mars 2026, portant élection de Monsieur le Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°29-03-2026/02 en date du 29 mars 2026, portant création de huit postes d'Adjoints au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 29-03-2026/03 en date du 29 mars 2026, portant élection de Monsieur Xavier CUVIER en qualité de septième Adjoint au Maire,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026, portant élection du Maire et des Adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT qu'en raison du développement pris par les services municipaux et des nombreuses compétences dévolues aux collectivités locales, le Maire doit pour assurer la bonne marche des services et remplir ses multiples obligations, déléguer une partie de ses fonctions afin de permettre une bonne administration des affaires communales.

ARRÊTE

Article 1 : A compter de ce jour, délégation de fonctions est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à Monsieur Xavier CUVIER septième Adjoint au Maire pour prendre toutes décisions et coordonner toutes actions dans les domaines concernant la culture, le patrimoine, l'histoire communale et le rayonnement communal.

Article 2 :

Au titre de ses délégations, Monsieur Xavier CUVIER, septième Adjoint au Maire pourra notamment signer les actes et documents concernant :

❖ La culture :

- Tous les projets culturels et artistiques de la commune, notamment les représentations de spectacles vivants, les expositions temporaires, l'accueil d'artistes en résidence, les conférences.
- La médiathèque (fonctionnement et animation).
- La gestion des équipements culturels en termes de planning et de maintenance en lien avec Monsieur Laurent BOUGEAULT.
- La représentation de la commune auprès des acteurs de la Culture.

❖ L'Histoire de notre Commune :

Monsieur Xavier CUVIER assurera le lien avec l'Association Revivance du Patrimoine, ainsi que les associations futures relatives aux affaires historiques.

Il sera l'interlocuteur privilégié pour la recherche, la mise en œuvre d'actions liées à l'histoire très riche de la commune.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE ARRÊTÉ DU 14/04/2026 N° DGS/2026/10 PAGE 2/3	Feuillet n°
OBJET	ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES À MONSIEUR XAVIER CUVIER SEPTIÈME ADJOINT AU MAIRE	

❖ Patrimoine :

En matière de patrimoine, Monsieur Xavier CUVIER assurera le suivi et sera l'interlocuteur privilégié de la commune vis-à-vis de tous les partenaires possibles en matière de patrimoine et des labels obtenus ou à obtenir par la commune (Petites Cités de Caractère, Fondation du Patrimoine, DRAC,).

Il assurera l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine.

❖ Rayonnement communal :

Monsieur Xavier CUVIER assurera avec les différentes instances communales, communautaires, départementales, régionales et autres des relations permettant la mise en œuvre d'actions de promotion et de rayonnement du territoire (commune touristique en lien avec l'Adjointe au tourisme).

❖ Évènementiel :

Monsieur Xavier CUVIER assurera la mise en œuvre et le développement des événements communaux existants et à venir en lien avec Monsieur Manuel FABAS Conseiller Municipal délégué.

Article 3 : La présente délégation comprend délégation :


- de signature de tous les courriers émanant des services municipaux, tous actes, pièces administratives, les convocations et les comptes-rendus de la commission « Culture, Patrimoine et Évènementiel » tous actes et pièces relevant du droit privé relatifs aux domaines de délégation définis à l'article 1 du présent arrêté, à l'exception des pièces de nature financière.
- de fonction, permettant à l' élu de participer à tous les travaux relatifs à sa délégation.

Article 4 : Pour l'exercice de ces délégations, chaque élu respectera le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation,
Nom - Prénom
Septième Adjoint au Maire

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier CUVIER, la signature des courriers et actes de toute nature, dans le domaine des affaires définies à l'article 2 du présent arrêté reviennent à Monsieur le Maire.

Article 6 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

<p>Envoyé en préfecture le 15/04/2026 Reçu en préfecture le 15/04/2026 Publié le  ID : 037-213701394-20260414-AR_DGS_2026_10-AR</p>
--

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE ARRÊTÉ DU 14/04/2026 N° DGS/2026/10 PAGE 3/3	Feuillet n°
OBJET	ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES À MONSIEUR XAVIER CUVIER SEPTIÈME ADJOINT AU MAIRE	

Article 7 : Une ampliation de cet arrêté sera notifiée à Monsieur Xavier CUVIER pour lui servir de titre et transmis à :

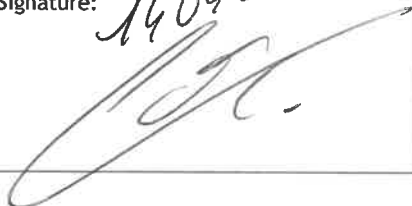
- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- Madame la Procureure de la République,
- Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune, de sa notification et de sa transmission aux services de l'État, chargés du contrôle de légalité.

Date de la notification:

Signature:

14 04 2026



Fait à LUYNES, le 14 avril 2026

Le Maire,



Antoine MAQUIN

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260414-AR_DGS_2026_10-AR



Certifié exécutoire par :

15 AVR. 2026

- sa transmission au contrôle de légalité le :

- sa publication sur le site internet de la commune le : 15 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260414-AR_DGS_2026_10-AR

